



ACCORD INTÉRESSEMENT

20

23

INTRODUCTION

Pour la 3^e année consécutive a lieu une négociation Intéressement à Pôle emploi.

- La première année, en 2021, un accord a pu voir le jour suite à un référendum d'entreprise.

Les agents en votant pour l'accord que la CFDT a négocié et signé a permis de le mettre en place.

56 690 agent.es bénéficiaires. Versement en avril 2022.

- La 2^e année, en 2022, un accord a pu voir le jour. Suffisamment de signataire pour mettre en place un accord d'intéressement.

58 730 agent.es bénéficiaires dont 6 537 CDD.

Versement sur la paie de mars 2023.

- Cette année, la négociation vient de s'achever.

Le prévisionnel budgétaire consacré sera de 1% de la masse salariale.

Les indicateurs restent les mêmes.

Les cibles nationales et régionales sont revus à la baisse sur 2 des indicateurs.

Le versement est prévu au plus tard le 30 avril 2024.

Tous les agents de droit privé (CDD, CDI) présents à Pôle emploi, ayant au moins 3 mois d'ancienneté sont concernés par la prime intéressement de l'ensemble des 21 établissements de Pôle emploi.

Un engagement est repris dans cet accord afin d'harmoniser les dispositifs de rémunération collective des agents de droit public et de droit privé.

LE BUDGET

Le montant distribuable d'intéressement sur l'exercice 2023 se basera **3 indicateurs opérationnels** définis au national (les mêmes qu'en 2022 et 2021), cependant la CFDT demande l'évolution des indicateurs.

Chaque indicateur correspond à 1/3 du montant de l'enveloppe annuelle d'intéressement. Les performances sont évaluées en fonction du niveau d'atteinte des cibles.

Les cibles ne sont pas négociées.

Les cibles nationales sont fixées par le Conseil d'Administration de Pôle emploi.

Les cibles régionales sont fixées par la Direction Générale avec les Directions régionales.

Budget	2021	2022	2023
% MASSE SALARIALE	0,85%	1%	1%
ENVELOPPE BUDGÉTAIRE BRUT	16 954 496€	21 098 093€	Ce montant est calculé en fin d'année
MONTANT DISTRIBUABLE	14 128 746€	15 823 570€	Ce montant sera connu en mars 2024

INTÉRESSEMENT 2023

LES INDICATEURS LES CIBLES NATIONALES

Le montant distribuable d'intéressement sur l'exercice 2023 se basera sur **3 indicateurs opérationnels** définis au national, les mêmes qu'en 2022 et 2021 : Chaque indicateur correspond à 1/3 du montant de l'enveloppe annuelle d'intéressement.

Les performances sont évaluées en fonction du niveau d'atteinte des cibles nationales.

Les cibles ne sont pas négociées. Elles sont fixées par la Direction avec avis du Conseil d'Administration.

Indicateurs	Cible 2021	Cible 2022	Cible 2023
Satisfaction des demandeurs d'emploi vis-à-vis de leur accompagnement (ACO2)	79%	80%	80 %
Satisfaction des demandeurs d'emploi à propos de l'information sur leurs droits à l'indemnisation (IND2)	72%	74%	72 %
Satisfaction des entreprises vis-à-vis des services de Pôle emploi (ENT2)	85%	86%	82,5%

LES CIBLES REGIONALES

	AC02			IND2			ENT2		
	Cible 2021	Cible 2022	Cible 2023	Cible 2021	Cible 2022	Cible 2023	Cible 2021	Cible 2022	Cible 2023
NATIONAL	79,0%	80%	80,0%	72,0%	74,0%	72,0%	85,0%	86,0%	82,5%
DIRECTION GENERALE*	79,0%	80,0%	80,0%	72,0%	74,0%	72,0%	85,0%	86,0%	82,5%
DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION*	79,0%	80,0%	80,0%	72,0%	74,0%	72,0%	85,0%	86,0%	82,5%
Auvergne-Rhône-Alpes	78,5%	80,0%	80,1%	72,0%	74,0%	71,5%	84,1%	85,3%	82,5%
Bourgogne-Franche-Comté	80%	81,0%	80,0%	72,0%	73,5%	71,9%	84,1%	85,7%	82,5%
Bretagne	78,6%	80,5%	80,2%	72,5%	74,3%	72,5%	85,2%	86,2%	82,5%
Centre-Val de Loire	78,1%	80,0%	80,0%	71,0%	73,1%	72,5%	84,3%	85,9%	82,3%
Corse	83,5%	83,5%	80,2%	74,0%	75,5%	73,0%	86,0%	85,3%	82,0%
Grand-Est	80,2%	82,0%	80,2%	73,3%	75,6%	73,0%	86,3%	86,3%	83,0%
Guadeloupe	73%	77,0%	78,6%	68,0%	71,4%	71,7%	86,3%	89,2%	83,0%
Guyane	75%	77,0%	80,0%	70,0%	72,0%	71,3%	82,0%	86,3%	80,0%
Hauts-de-France	77,6%	80,0%	80,0%	72,8%	75,0%	73,0%	85,7%	86,3%	83,0%
Ile de France	78,7%	80,0%	80,0%	70,0%	72,5%	69,6%	82,0%	86,1%	81,6%
Martinique	73%	79,0%	79,2%	68,0%	72,2%	70,4%	85%	86,3%	82,5%
Mayotte	55,3%	65,0%	63,8%	65,0%	70,9%	60,5%	79%	80,0%	77,0%
Normandie	78,7%	81,0%	80,2%	72,0%	74,4%	72,7%	86,3%	86,3%	83,0%
Nouvelle-Aquitaine	80,2%	81,0%	81,0%	72,3%	74,1%	72,4%	85,0%	86,2%	82,8%
Occitanie	80,7%	80,7%	80,2%	72,8%	74,5%	72,8%	86,1%	86,3%	82,5%
Pays de la Loire	77%	80,0%	80,0%	72,2%	74,2%	71,8%	85,5%	85,3%	82,0%
Pôle Emploi Services	79%	80,0%	80,0%*	72,0%	74,0%	74,5%	85,0%	86,0%	82,5%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	81,1%	82,0%	80,2%	72,5%	74,3%	72,5%	84,9%	85,3%	81,5%
Reunion	77,1%	80,0%	80,0%	73,1%	74,5%	73,0%	86,3%	87,4%	83,0%

INTÉRESSEMENT 2023

CONCLUSION

La CFDT a décidé de signer l'accord intéressement 2023 pour les raisons suivantes :

LE BUDGET

La CFDT a revendiqué une augmentation du budget pour l'intéressement 2023.

Le budget est garanti à 1% de la masse salariale.

L'engagement est pris dans cet accord d'un abondement budgétaire supplémentaire pour le dispositif CCV pour les agents de statut public.

La prime intéressement ne se substitue pas à une augmentation générale des salaires !

LES INDICATEURS

La Direction n'a pas souhaité modifier, pour cette année, les indicateurs opérationnels issus de la convention tripartite qui est prolongée jusqu'à la fin d'année.

La CFDT a obtenu de faire évoluer les indicateurs en 2024 avec notamment des indicateurs environnemental et social.

Revendication que la CFDT porte depuis le début des négociations sur l'intéressement.

LES CIBLES

Dés le démarrage des négociations en 2021, la CFDT a revendiqué un accord avec des cibles nationales uniquement .

La Direction souhaite rester sur des cibles nationales et régionales.

Même si les cibles ne sont pas négociées, la CFDT a rappelé les difficultés d'atteindre les cibles fixées selon les territoires. Difficultés qui ne remettent pas en question le travail fourni par les agent.es mais bien sur des cibles difficilement atteignables au vu du contexte.

Les cibles sont revues à la baisse pour 2023 pour les indicateurs IND 2 et ENT 2.

Pour rappel, sans accord Intéressement, ces indicateurs opérationnels et cibles continuent d'exister sans reconnaissance des efforts accomplis collectivement par les agent.es pour la réalisation d'objectifs annuels.